



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biens

Question écrite n° 40821

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales si un bien appartenant au domaine public d'une commune peut être cédé directement à un département, sans être au préalable déclassé.

Texte de la réponse

Ainsi que le précise explicitement l'article L. 1311-1 du code général des collectivités territoriales, les biens du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles. La cession au département d'un bien appartenant au domaine public d'une commune se heurte par conséquent au principe d'inaliénabilité précité, qui interdit l'aliénation d'une dépendance du domaine public tant que celle-ci n'a pas été au préalable déclassée (Conseil constitutionnel - décision n° 86-217 du 18 septembre 1986). Il convient cependant d'ajouter qu'il ne peut être normalement procédé au déclassement d'un bien tant que celui-ci continue de satisfaire aux critères de la domanialité publique, et notamment lorsqu'il garde son affectation initiale, ou encore lorsqu'il est appelé à être affecté à un autre service public (Conseil d'État, 1er février 1995, préfet de la Meuse). Dans ce contexte juridique, les transferts de propriété entre personnes publiques de biens relevant de leur domaine public et appelés à garder ce caractère se font, sauf textes législatifs spéciaux en précisant les modalités, par délibérations concordantes des collectivités parties au transfert, sans déclassement préalable.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40821

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4190

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1092